

Togo : Reprise de la célébration publique des fêtes et rites traditionnels



La célébration publique des différentes fêtes et rites traditionnels est de nouveau autorisée au Togo. L'information est rendue publique à travers un communiqué du gouvernement en date de ce 15 juin.

Selon la note signée des ministres Payadowa Boukpassi de l'administration territoriale et Kossi Gbenyo Lamadokou en charge de la culture et du tourisme, cette décision tient compte du ralentissement des contaminations à la Covid-19 dans le pays.

La reprise de ces activités se fera cependant sous certaines conditions notamment : la présentation d'une preuve de vaccination contre la Covid-19, le strict respect des mesures barrières (port de masque, lavage de mains entre autres).

« *En cas de résurgence des cas de contamination, les mesures restrictives seront remises en vigueur* », avertit le gouvernement qui invite la population au maintien de la vigilance, au respect des mesures barrières et à l'adhésion à la campagne de vaccination en cours.

Pour rappel, la célébration de ces fêtes et rites avaient été suspendue à cause de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

La Rédaction